



Département
des Landes

Arrêté publié le 13 mai 2025 sur le
site Internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250506-DGA_FCPAJ_25_05-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGA FCPAJ – SJ/25-05

Délégation de signature de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil Départemental des Landes
à Monsieur Philippe LAPERLE,
Directeur de l'Autonomie

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-11 ;

VU l'arrêté I202201886 en date du 12 décembre 2022 par lequel le Président du Conseil départemental des Landes nomme Monsieur Philippe LAPERLE, en qualité de Directeur de l'Autonomie au sein de la DGA en charge des Solidarités ;

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental des Landes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LAPERLE, Directeur de l'Autonomie, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de sa Direction, :

1.1 Personnes Âgées :

- Actes relatifs à l'admission et au mandatement au titre de l'aide sociale des personnes âgées,
- Actes relatifs à l'ouverture des droits APA, au mandatement et au contrôle d'effectivité de l'APA,
- Actes relatifs à l'inscriptions hypothécaires et aux radiations,
- Actes relatifs à la mise en œuvre des actions du Service Téléalarme,
- Actes relatifs à la permanence Bien Vieillir et aux Antennes Territorialisées Personnes Agées,
- Décisions d'accord, de refus et de retrait d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et personnes handicapées,
- Actes relatifs à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif,
- Actes relatifs à la mise en œuvre des actions engagées par le service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes,
- Actes relatifs à la tarification, à la contractualisation, au contrôle et à la conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département,
- Signalement et transmission à l'autorité judiciaire conformément à la loi du 5 mars 2007 (majeurs vulnérables).



1.2 Personnes handicapées et Animation :

- Actes relatifs à l'admission et au mandattement au titre de l'aide sociale des personnes en situation de handicap,
- Actes relatifs au mandattement et au contrôle d'effectivité de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Actes relatifs à la mise en œuvre des actions engagées par le Service Sports, Intégration et Développement aux personnes handicapées,
- Actes relatifs à la tarification, à la contractualisation, au contrôle et à la conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département,
- Signalement et transmission à l'autorité judiciaire conformément à la loi du 5 mars 2007 (majeurs vulnérables).

1.3 Santé Adulte :

- Actes relatifs au suivi médico-social des personnes âgées,
- Actes relatifs aux évaluations APA,
- Actes relatifs à la mise en œuvre des actions des Antennes Territorialisées Personnes Agées,
- Signalement et transmission à l'autorité judiciaire conformément à la loi du 5 mars 2007 (majeurs vulnérables).

Article 2 : Dispositions particulières

Concernant les dispositions 1.1 Personnes âgées, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE, la délégation de signature sera exercée par Madame Delphine RUFFAT, Directrice-adjointe en charge des Personnes âgées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE et Madame Delphine RUFFAT, la délégation est exercée par Madame Laurence LAFITTE, Secrétaire Générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE, de Madame Delphine RUFFAT et de Madame Laurence LAFITTE, la délégation est exercée par Monsieur Julien PASCOUAU, Secrétaire Général Adjoint.

Concernant les dispositions 1.2 Personnes handicapées et l'Animation, en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Philippe LAPERLE, la délégation de signature sera exercée par Madame Claire PAUCO, Directrice-adjointe en charge des Personnes handicapées et de l'Animation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE et Madame Claire PAUCO, la délégation est exercée par Madame Laurence LAFITTE, Secrétaire Générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE, de Madame Claire PAUCO et de Madame Laurence LAFITTE, la délégation est exercée par Monsieur Julien PASCOUAU, Secrétaire Général Adjoint.

Concernant les dispositions 1.3 Santé Adulte, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Pierre BLANCHETIER, Directeur-adjoint en charge du Pôle Santé Adulte.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE et Monsieur Pierre BLANCHETIER, la délégation est exercée par Madame Laurence LAFITTE, Secrétaire Générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LAPERLE, de Monsieur Pierre BLANCHETIER et de Madame Laurence LAFITTE, la délégation est exercée par Monsieur Julien PASCOUAU, Secrétaire Général Adjoint.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Autonomie, Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 06 MAI 2025

Le Président,

Xavier FORTINON